

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 27 mars 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 27 mars 2024, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M ^{me}	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
	MM.	Tony Boudreau Ghislain Desbiens Pierre Godbout Alain Gagnon	Macamic Normétal Poularies Rapide-Danseur
	M ^{mes}	Chantal Mainville Diane Provost	Roquemaure St-Lambert
	MM.	David Goulet Rémi Morin Michaël Otis Alain Guillemette Bernard Deschênes	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles Secteur St-Eugène de Chazel
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur aménagement	M.	Normand Grenier	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Daniel Favreau Yves Dubé	Chazel La Sarre
	M ^{mes}	Véronique Aubin Linda C. Bédard	Palmarolle Secteur Languedoc

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration;
5. Ratification du procès-verbal du comité administratif;
6. Affaires en découlant;

7. Rapports et comptes rendus;
8. Informations;
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Sécurité incendie;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-65 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimentement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

24-66 Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimentement résolu d'adopter les procès-verbaux du conseil d'administration des 21 et 28 février 2024.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

24-67 Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimentement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 7 février 2024.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Lagrange présente un compte rendu des rencontres et activités du dernier mois :

- 12 mars **Hydro-Québec** – Une rencontre s’est tenue avec M. Arnaud Warolin, Chef des relations avec le milieu et Mme Karine Godin, conseillère en communication d’Hydro-Québec, avec la participation du préfet suppléant, monsieur Michaël Otis. Les discussions ont porté sur les services offerts aux municipalités par les différentes équipes chez Hydro-Québec.
- 13 mars **MAMH – Renouvellement des priorités régionales** – Une consultation a été organisée par le ministère des Affaires municipales en collaboration avec la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue, concernant le renouvellement des priorités régionales pour le Fonds régions et ruralité (FRR). Une vingtaine d’élus, de partenaires et membres de l’équipe de la MRC y ont participé.
- 15 mars **Tournée des régions de Québec solidaire** – Une rencontre avec Gabriel Nadeau-Dubois et Émilise Lessard Therrien, co-porte-parole de Québec Solidaire, a eu lieu pour discuter des préoccupations locales, notamment sur les services de proximité en santé et services sociaux, ainsi que sur les besoins en hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale.
- 19 mars **Transport collectif rural** – Une version préliminaire du plan d’action sur le transport collectif a été présentée aux membres du comité Sécurité, transport et technologie et au groupe consultatif sur le transport collectif de la MRC d’Abitibi-Ouest. Une présentation aux maires de la MRC d’Abitibi-Ouest est prévue en mai ou en juin, en vue d’adopter le plan d’ici la fin de juin 2024.
- 20 mars **Plateforme de compostage** – Une rencontre du comité de suivi s’est tenue avec l’équipe de Norinfra et de Solinov pour le dépôt de plans à 70 % du document d’appels d’offres pour la construction de la plateforme de compostage. L’échéancier initial est respecté.

Accès Entreprise Québec (AEQ)

Le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) continuera ses activités au-delà du 31 mars 2025. En effet, le gouvernement prévoit un montant de 22,6 millions de dollars en 2025-2026 pour le maintien du réseau et des services d’accompagnement que les MRC offrent aux entreprises de leurs territoires par l’intermédiaire des professionnels embauchés dans le cadre de la mesure AEQ.

INFORMATIONS

Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale – Après un examen attentif, il a été constaté que la mesure Soutien au travail autonome (STA) du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale n’atteignait plus ses objectifs initiaux de favoriser l’intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail. Dans ce contexte, le MESS annonce la suspension, à compter du 1^{er} mai 2024, et pour une durée indéterminée, de l’analyse de nouvelles demandes de participation dans le cadre de la mesure STA et du référencement de nouveaux participants aux organismes coordonnateurs. L’entente en cours sera toutefois honorée jusqu’à la fin de ladite entente, soit le 30 juin 2024.

Ministère de la Sécurité publique – Sensibilisation à l'intervention lors d'un incendie de forêt, mercredi le 3 avril 2024 au Théâtre Liliane-Perreault de La Sarre.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Invitation au Rassemblement municipal 2024 qui aura lieu les 9 mai 2024 à Macamic et le 10 mai 2024 à Ste-Germaine-Boulé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comités de la MRC – Renouvellement des mandats et nominations

Comité environnement

24-68

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité environnement :

- Monsieur Jaclin Bégin préfet
- Monsieur Yves Dubé secteur Centre
- Monsieur Tony Boudreau secteur Est
- Monsieur Rémi Morin secteur Sud
- Madame Diane Provost secteur Nord

Comité consultatif multiresource

24-69

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité environnement :

- Monsieur Jaclin Bégin préfet
- Monsieur Serge Marquis tout secteur
- Monsieur Fernand Major secteur Est
- Monsieur Michel Cliche secteur Sud
- Monsieur Alain Guillemette secteur Nord

Comité développement

24-70

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité environnement :

- Monsieur Jaclin Bégin préfet
- Monsieur Yves Dubé secteur Centre
- Monsieur Michaël Otis secteur Est
- Madame Véronique Aubin secteur Sud
- Monsieur Alain Guillemette secteur Nord

Comité sécurité, transport et technologie

24-71

Proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité environnement :

- Monsieur Jaclin Bégin préfet
- Monsieur Yves Dubé secteur Centre
- Monsieur Fernand Major secteur Est
- Monsieur David Goulet secteur Sud
- Monsieur Daniel Céleste secteur Nord

Comités régionaux – Représentants de la MRC

Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest

24-72

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de nommer madame Suzie Trudel à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration d'Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest.

Tricentris, la coop

24-73

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu de désigner monsieur Jaclin Bégin afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest lors d'assemblées de Tricentris, la coop.

Acquisition d'une excavatrice sur chenilles neuve avec grappin hydraulique neuf – Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve avec grappin hydraulique neuf;

ATTENDU QUE six soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Équipement Nordmax inc.;

ATTENDU QUE la MRC est en attente d'approbation du règlement d'emprunt 01-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

24-74

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Pierre Godbout, et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission d'Équipement Nordmax inc., au montant de 418 402,07 \$, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve avec grappin hydraulique neuf, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 01-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, les addenda, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Charte de la langue française – Désignations

24-75

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de désigner monsieur Normand Lagrange à titre de haut dirigeant de la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi que madame Ginette Coulombe à titre d'émissaire, aux fins de l'application de la Charte de la langue française.

Fonds régions et ruralité - volet 3 Projets « Signature innovation » des MRC – Demande de prolongation

ATTENDU QUE la MRC Abitibi-Ouest a signé une entente dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du Fonds régions et ruralité, le 14 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le volet Projets « Signature innovation » vise à permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte à travers la réalisation d'un projet concret et innovateur;

ATTENDU QUE la MRC a jusqu'au 31 décembre 2024 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2025 pour les dépenser;

ATTENDU QUE les activités post-pandémie de la COVID-19 ont pris du temps à revenir à la normale, retardant ainsi la mise en œuvre des projets;

24-76

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC Abitibi-Ouest demande à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de reporter les délais du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 - Projets « Signature innovation » d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2025 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2026 pour les dépenser;
- **QUE** la MRC s'engage à informer la ministre de l'avancement des projets et à fournir toute documentation requise.

Fonds régions et ruralité - volet 4, axe Soutien à la vitalisation – Demande de prolongation

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a signé une entente avec la ministre des Affaires municipales le 13 mai 2021 dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : axe *Soutien à la vitalisation* du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE l'axe *Soutien à la vitalisation* vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique;

ATTENDU QUE les délais actuellement prévus pour l'engagement et l'utilisation des sommes reçues, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour engager la totalité des sommes reçues et

jusqu'au 31 décembre 2025 pour les dépenser, pourraient être contraignants en raison du contexte de retour progressif à la normale des activités post-pandémie de la COVID-19;

24-77

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest demande à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, de reporter les délais d'une année supplémentaire pour l'engagement et l'utilisation des fonds reçus dans le cadre de l'entente du 13 mai 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2025 pour engager la totalité des sommes reçues et jusqu'au 31 décembre 2026 pour les dépenser, afin de permettre une meilleure adaptation aux conditions actuelles.

DÉVELOPPEMENT

CISSSAT – Entente sectorielle de développement en développement social de Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 126.3. de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a des sommes disponibles afin de concrétiser, en collaboration avec les MRC/Ville des actions en lien avec le développement social;

CONSIDÉRANT QU' une des priorités régionales de la région est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population;

CONSIDÉRANT QU' une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le moyen le plus approprié pour répondre aux besoins de la région et des MRC/VILLE en matière de développement social;

24-78

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest désigne le préfet, monsieur Jaclin Bégin, pour signer l'Entente sectorielle de

développement en développement social de Abitibi-Témiscamingue;

- **QUE** la MRC désigne le directeur général, monsieur Normand Lagrange sur le comité directeur de l'entente pour représenter la MRC.

Fonds local d'investissement (FLI) – Décision

24-79

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier FLI2024-02, présenté dans le cadre du Fonds local d'investissement.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) | Volet Relève – Décision

24-80

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant les dossiers FLI2024-03 à FLI2024-05, présentés dans le cadre du Fonds local d'investissement – volet Relève.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Jeunes promoteurs – Décision

24-81

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier JP2024-02, présenté dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Émergence – Décision

24-82

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier FÉ2024-01, présenté dans le cadre du Fonds Émergence.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Ministère de la Culture et des Communications : Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023 – Mai, mois de l'arbre et des forêts

ATTENDU

la convention d'aide financière conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023*;

ATTENDU QU'

une somme résiduelle est disponible;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite proposer des activités culturelles en complément à l'activité *Mai, mois de l'arbre et des forêts*;

24-83

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d'affecter un montant maximal de 1 000 \$, provenant du programme *Aide aux initiatives de partenariat 2022-2023*, pour l'activité *Mai, mois de l'arbre et des forêts*.

Lieux d'accueil pour œuvres d'art d'artistes autochtones

ATTENDU QUE l'organisme culturel à but non lucratif Minwashin est à la recherche de lieux d'accueil publics pour exposer de manière permanente des œuvres réalisées par des artistes autochtones;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet visant à revaloriser des photos d'archives de la Nation Anicinabe, Minwashin a invité six artistes de différents milieux à créer une œuvre d'art, pour marquer le territoire ancestral de la Nation;

ATTENDU QU' il serait intéressant, pour la MRC d'Abitibi-Ouest, d'exposer une telle œuvre dans ses bureaux;

24-84

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **DE SOULIGNER** l'intérêt de la MRC d'Abitibi-Ouest à exposer une œuvre d'art autochtone afin de sensibiliser les visiteurs à la présence anicinabe sur le territoire, d'encourager les échanges et le dialogue interculturel, de contribuer à l'embellissement des lieux grâce à des legs durables et de mettre en valeur l'histoire des anicinabek et favoriser son rayonnement;
- **DE DÉPOSER** la candidature de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Vitalité rurale – Objets promotionnels

24-85

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Boutique DASMO inc., au montant de 11 795,31 \$ afin de produire différents objets promotionnels;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer pour et nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Déclaration de compétence en gestion des matières résiduelles

Information est donnée concernant l'avancement du dossier. Le Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine des matières résiduelles devrait être adopté et entrer en vigueur au mois de juin 2024.

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement, des ententes pourront être conclues entre la MRC et les municipalités concernées afin de poursuivre les contrats de collecte qui sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. À compter du 1^{er} janvier 2025, la MRC assumera l'ensemble des compétences dans le domaine des matières résiduelles

SÉCURITÉ INCENDIE

Projet de Schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé – Prochaines étapes

Monsieur Normand Grenier présente le résultat de la cueillette de renseignements auprès des municipalités et des directeurs de services en sécurité incendie ainsi que les sujets à finaliser pour poursuivre la rédaction du projet de SCRSI.

Un échéancier est présenté aux membres du conseil.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Fonds pour le développement des collectivités du Canada – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

- ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;
- ATTENDU QUE,** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;
- ATTENDU QUE,** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;
- ATTENDU QUE,** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

24-86

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu :

- **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- **QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement,

de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

24-87

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 05.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 avril 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.